

PROCES – VERBAL de la SEANCE du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015 à 17 H 20

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour la 1^{ère} séance ordinaire de l'année scolaire sous la présidence de Mme Dubord, principale du collège. Après un mot d'accueil et quelques explications sur le déroulement des séances et la nécessité d'un quorum réglementaire, Madame la Principale fait circuler la feuille d'émargement.

Absents excusés : M. Ksaz, M. Peyrusse , M. Ahamada

Absents excusés remplacés : M. Baude remplacé par Mme Tcham, M. Segnere yter par Mme Charlier, Mme Bruchet par M. HENRIOT

Mme la Principale propose Mme Bidan , CPE, comme secrétaire de séance et propose que chaque collègue (à l'exception de celui des élèves) puisse assurer le secrétariat de séance à tour de rôle.

Approbation à l'unanimité du secrétaire de séance et de cette modalité.
Le quorum étant atteint (19 présents), la séance est ouverte à 17H20

I. Délibération sur Saisine du Chef d'Etablissement : fonctionnement administratif et général de l'établissement

1. Approbation du présent ordre du jour

Madame la Principale fait un rappel des principaux points mis à l'ordre du jour auquel il faut ajouter la passation d'une convention

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Vote : 18 pour 0 abstention 0 contre
--

2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 juin 2015 et du procès verbal du Conseil d'Administration extraordinaire du 6 octobre

Madame la Principale fait un rappel des principaux points qui étaient mis à l'ordre du jour. ***Approbation à l'unanimité de ceux qui y étaient présents.***

Vote : 18 pour 0 abstention 0 contre
--

3. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Selon l'article R 421-20 du décret 2010-99 du 27 janvier 2010, le Conseil d'Administration adopte son règlement intérieur. Le règlement intérieur a été envoyé avec les convocations.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.

Vote : 18 pour 0 abstention 0 contre
--

Acte
Année 2015/2016

4. Installation des instances

Conseil d'Administration

L'élection des représentants au Conseil d'Administration a eu lieu le 9 octobre 2015.

Représentants des parents d'élèves :

♦ Composition : Madame La Principale rappelle la composition du Conseil d'Administration pour un établissement de moins de 600 élèves à savoir : 24 membres

Mme La Principale communique les résultats des élections des parents, le pourcentage de familles qui ont voté.

En 2012 : 975 inscrits, 345 votants soit 35.88% ; 343 suffrages exprimés ; 2 blancs ou nuls

En 2013 : 966 inscrits , 352 votants soit 36.40%, 321 suffrages exprimés 31 blancs ou nuls

En 2014 : 976 inscrits 419 votants soit 42.93%

En 2015 : 947 inscrits 447 votants soit 47.20 % 389 suffrages exprimés 58 blancs ou nuls

Une seule liste de parents, 6 sièges à pourvoir, sont déclarés élus

Sont déclarés élus : Mme Cagnello Torreilles

Mme Verzagnassi

Mme Actry

Mme Depont

Mme Escale

Mme Vallès

Suppléants :

M Clergue

M Moncassin

Mme Bulté

M Henriot

M Lacombe

Mme Mouledous

Il est souhaitable que les parents collaborent de façon positive aux instances mises en place.

Représentants du personnel enseignant et d'éducation et de documentation

Rappel

En 2012 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 57 inscrits ; 34 votants (59%) ; 100% suffrages exprimés

En 2013 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 63 inscrits ; 45 votants (71.40%), 2 blancs et nuls

En 2014 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir, 64 inscrits ; 39 votants (60.93%),

En 2015 : 1 liste, 6 sièges à pourvoir 64 inscrits ; 47 votants (73.44%) 46 suffrages exprimés 1 nul

Sont déclarés élus : M Breuil

M Ségnéré Yter

M Teixeira

M Baudé

M Bouhours

M Portillo

Suppléants :

Mme Jouannique

Mme Charlier

M Micos

Mme Tcham

Mme Pujol

Mme Maréchal

Représentants des personnels : ATOSS

1 seule liste, 2 sièges à pourvoir.

En 2012 : 1 liste, 2 sièges, 28 inscrits, 27 votants (96%), 100 % suffrages exprimés

En 2013 : 1 liste, 2 sièges, 29 inscrits, 26 votants (89.70%), 100 % suffrages exprimés

En 2014 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 27 inscrits, 24 votants, 89%

En 2015 : 1 liste, 2 sièges à pourvoir 25 inscrits, 22 votants soit 88% 21 suffrages exprimés, 1 nul

Sont déclaré élus : M Renaud
Mme Mirada

Suppléants : M. Claude
Mme Bouchet

Représentants des élèves :

Ils sont élus par les délégués de classe :

Inscrits : 44 élèves 41 votants : soit 93.18% 2 sièges à pourvoir

Sont déclarés élus : Assia Ouhammou et Mahamoudou Ahamada

Suppléants: Manon Pasquier ,Sailane Ousseni

D'autre part, des élèves ont été également élus éco-délégués :

les réunions auront lieu les lundis et jeudis entre 13h et 14h : des actions concrètes vont être mises en œuvre grâce au concours des professeurs (hôtel à insectes, travail sur les économies d'énergie...)

•Rôle du CA

Le rôle du CA est donné par les articles 16 et 17 du décret du 30.08.1985 modifié par le décret du 31 10 1990 et les articles du décret 91.173 du 18 février 1991, du décret 2005-1145 du 9 septembre 2005. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010, du décret du 27 juillet 2013

Rôle du CA :dans le cadre de l'autonomie des EPLE article R.421-2: organisation en classes et groupes et répartition des élèves, emploi des DGH, organisation du temps scolaire,préparation de l'orientation, mise en œuvre du projet d'établissement et du contrat d'objectifs, du règlement intérieur (BO 2000 modifié par le décret n° 2011-728 du 24 juin 2011 et modifié en juillet 2014), conduite du dialogue avec les parents d'élèves, adoption du budget et du compte financier, passation de conventions, donne son accord sur le programme de l'association sportive, soumet le programme d'actions et son bilan dans le cadre du conseil école-collège.

Acceptation de dons et legs et son règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration ayant été mis en place, son premier acte est de mettre en place la Commission Permanente, le Conseil de Discipline, le Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté, la Commission Hygiène et Sécurité et la commission éducative.

COMMISSION PERMANENTE

Composition définie par l'article 26 du décret 85/924 du 30 août 1985 modifié par décret 1145 du 11 septembre 2005. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010 : article R421-36

Composition : 12 membres issus des titulaires et des suppléants.

Elle est chargée d'examiner toute question soumise au C A

-3 membres de droit : I. Dubord, Principale

C Lazzaro Principale Adjointe

M H Berlioz, adjointe gestionnaire

- 1 représentant de la collectivité de rattachement : M. Ksaz

- 4 représentants élus des personnels :

3 enseignants et éducation : E Breuil, P Segnere Yter ,M Bouhours

1 ATOSS: S. Mirada (suppléante E Bouchet)

- 4 représentants élus des parents d'élèves et des élèves :

1 élève : Mahamoudou Ahamada (suppléante : Manon Pasquier)

3 parents : Depont Sophie, Valles, Viviane, Actry Angélique

(suppléants :Cargnello-Torreilles Céline ,Bulté Marie Pierre,Lacombe Diégo)

CONSEIL DE DISCIPLINE

Sa composition a été modifiée par le décret 2004-412 du 10 mai 2004. et décret 2010-99 du 27 janvier 2010, article R 511-20. Il comprend 14 membres

Le Conseil de Discipline est saisi par le Chef d'établissement. En règle générale, il se réunit dans l'établissement. Toutefois, Mme la Principale signale qu'en fonction de la gravité de la situation et des risques de répercussion sur la sécurité de l'établissement, le chef d'établissement peut le délocaliser et/ou saisir le Conseil de Discipline départemental.

- Membres de droit : Mme Dubord, Principale
Mme Lazzaro, Principale Adjointe
Mme Bidan, C.P.E.
Mme Berlioz, Gestionnaire
- 4 personnels d'enseignement et d'éducation :
- M Breuil
- M Teixeira
- Mme Charlier
- M Portillo
- 1 ATOSS : Sylviane Mirada (supléante Emmanuelle Bouchet)
- 3 parents : Moncassin Philippe, Lacombe Diégo, Cargnello-Torreilles Céline
(suppléants : Henriot cyril, Depont Sophie, Verzeznassi Noëlle)
- 2 élèves : Assia Ouhammou Manon Pasquier (suppléants : Saïlane Cusseni)

En 2011/2012 il s'est réuni 2 fois, 2 exclusions définitives sans sursis ont été prononcées.

En 2012/2013 il s'est réuni 7 fois, 7 exclusions définitives sans sursis ont été prononcées

En 2013/2014 il s'est réuni 1 fois, 1 exclusion définitive sans sursis a été prononcée.

En 2014/2015 il s'est réuni 2 fois à la demande de Mme l'inspectrice d'Académie : pas de mesure prise car les faits ne s'étaient pas déroulés au sein du collège et le conseil de discipline n'avait pas assez d'éléments pour statuer.

Réunir un conseil de discipline est une décision grave qui résulte de l'échec de toutes les mesures alternatives prises

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET LA CITOYENNETE :

Article R421-47 décret 2010-99 du 27 janvier 2010

C'est une instance qui examine et fait le bilan des actions menées au sein de l'établissement à l'initiative de tout membre de la communauté éducative en matière de santé et de citoyenneté. Si certains d'entre vous veulent apporter leur concours, ils sont les bienvenus.

La présence d'une infirmière scolaire trois journées par semaine et d'un assistant social les mercredis matin et jeudis est un atout pour le collège.

Les actions prévues vont reprendre :

- Information sur les dangers d'internet 6ème
- éducation affective et sexuelle pour les 3^{ème} (M Carrière/Mme Rodriguez)
- évacuation bus dans le cadre de la prévention routière
- dans le cadre de la sensibilisation aux problèmes du réchauffement climatique : les éco délégués et des élèves volontaires vont travailler sur les économies d'énergie et sur la biodiversité (construction d'un hôtel à insectes et semis de prairie fleurie)

Une réunion d'information et de propositions se tiendra au cours de l'année. Il est important que des représentants des parents d'élèves et les représentants des élèves puissent y participer ainsi que les personnes intervenant dans l'établissement qui seraient invitées.

Le programme d'actions ainsi que le bilan seront soumis au vote en fin d'année scolaire

Si de nouvelles actions devaient voir le jour, un vote du CA serait nécessaire.

Membres :

- Mme Dubord, Principale
- Mme Lazzaro, Principale Adjointe
- Mme Rodriguez, infirmière scolaire
- M. Renaud, chef de cuisine / M. Claude
- Valles Bruchet Viviane, Clergue François, Verzeznassi Noëlle , représentants des parents d'élèves
- M Le Goanvic, M Bouhours, Mme Marès, M Baudé : enseignants

Toute personne intéressée et porteur de projet peut y participer.

A titre d'information : des interventions de l'ANPAA dans le cadre de la prévention des addictions sont prévues cette année.

Le CESC se réunit au moins une fois par an.

LA COMMISSION DE FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Madame la Principale précise qu'elle comprend :

Le chef d'établissement

La gestionnaire

Une conseillère principale d'éducation : Mme Bidan ou Mme Darolles

1 représentant de la commune : Mme Bonaldo

1 représentant des enseignants : Mme Tcham

1 représentant des personnels ATOSS : Mme Mirada

1 représentant des parents d'élèves : Verzegnassi Noëlle

(suppléante Mme Cagnello-Torreilles Céline)

1 représentant des élèves : : Assia Ouhammou

Le représentant des élèves assistera à la réunion dans la mesure où les cours ne sont pas impactés.

CONSEIL PEDAGOGIQUE

Madame la Principale rappelle la composition du conseil pédagogique qui doit être arrêtée en CA à savoir un professeur principal par niveau et les coordonnateurs de disciplines soit 14 enseignants, auxquels il faut ajouter le chef, l'adjoint, une CPE.

Il faut préciser que le Conseil Pédagogique est ouvert à l'ensemble des personnels enseignants qui désire apporter leur contribution

Les missions assignées : instance de réflexion pédagogique qui travaillera cette année en priorité sur la mise en œuvre de la réforme du collège

COMMISSION EDUCATIVE

Instituée par le décret du 24 juin 2011.

Sa composition ainsi que ses attributions sont énoncés dans l'article R.511-19-1 du décret :

Présidée par le chef d'établissement ou son représentant, elle comprend des personnels de l'établissement dont au moins un professeur et au moins un parent d'élève. Sa composition est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite dans le règlement intérieur de l'établissement qui devra donc être modifié puisque cet article n'y figure pas.

Je vous propose la composition ci-dessous :

Le chef d'établissement ou son représentant : président

Membres :

- Une CPE

- le professeur principal de l'élève concerné

- Un représentant des professeurs : M Bouhours

- Un représentant des parents d'élèves : M Moncassin

- Un représentant des élèves : Assia Ouhammou

Elle associe toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné.

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée .Elle est également consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves.

La commission éducative assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions.

Commission hygiène et sécurité

Elle est composée de

Le chef d'établissement

La gestionnaire

Une conseillère principale d'éducation : Mme Bidan ou Mme Darolles

M Claude , agent chef

M Renaud, chef de cuisine

Représentants des enseignants : M Teixeira, M Breuil,

Représentants des parents : Clergue François, Valles Bruchet Viviane , (suppléants :

Escale Karine, Verzeznassi Noëlle
Le collège ne disposant pas de SEGPA , cette commission se réunit rarement
Arrivée de Mme Escale.

Vote pour la mise en place des instances émanant du CA

Vote : 19 pour
0 abstention
0 contre

II. Délibérations relatives aux questions traitées sur rapport du Chef d'Établissement

Actes et annexes

1. La Scolarité

1.0 Bilan rentrée 2014

A) Effectifs élèves

Rappel 2013/2014 : 592 élèves en collège et Ulis
Réel au 04/11/2014 : 589 y compris les élèves de Dima et d'Ulis soit – 3 élèves par rapport à l'effectif de 2013/2014 : effectifs stables
Effectifs au 02 novembre 2015

6^{ème} 131

5^{ème} :140

4^{ème} : 140

3^{ème} : 170

Total : 581 soit -8 élèves par rapport à 2014/2015

Pour l'Ulis, la capacité d'accueil limite les effectifs à 10 élèves : actuellement 14 élèves sont scolarisés à l'Ulis .

Il faut souligner que le collège accueille des élèves allophones qui doivent bénéficier d'heures de FLE au collège Salinis mais l'EDT réalisé à Salinis est source de difficultés et a demandé la réécriture de la convention .Ces élèves arrivent de façon échelonnée .

Pour information : après instruction du dossier par Mme la DASEN et M Chevillard , IA IPR en charge du CASNAV : 90 Heures ont été attribuées au collège pour soutenir et renforcer les acquis des élèves allophones : cette action va se mettre en œuvre très rapidement.

Il semble important d'envisager la création au collège d'une UPE2A car le collège Salinis est saturé et nos élèves ainsi que ceux de Matalin ne peuvent être pris en charge de façon satisfaisante .

REDOUBLEMENT

Rappels

Année 2012/2013 :

Niveau	TX redt du collège	Tx redoublement du département	TX Redt bassin	Tx redoublement de l'académie
6 ^{ème}	1.9	1.5	1.8	1.5
4 ^{ème}	1.4	1.7	1.1	1.1
3 ^{ème}	6.0	2.8	1.9	1.5

B) Effectifs personnels

Tous les personnels ou leurs remplaçants n'étaient pas nommés et présents le jour de la pré-rentrée, l'effectif a été complet le 11 septembre : soit un effectif de 42 enseignants (5 enseignants sont en services partagés, 8 à temps partiel et 2 stagiaires), pour les personnels ATT, 1 poste a été supprimé .

Nombre d'enseignants mutés : il y a pas eu de personnels titulaires mutés
3 professeurs stagiaires et 1 CPE stagiaire devaient être mutés ,2 professeurs TZR mutés sur Toulouse ,les BMP et les congés longue durée créent un turn- over .3 départs à la retraite remplacés .

Personnel ATT: 19 agents territoriaux (dont 6 en cuisine) + 1 Agent de Laboratoire
Secrétariat de direction : 1.50 postes,
Secrétariat d'intendance : 1 poste

Le personnel Vie Scolaire :8 postes hors ULIS (0.50) qui se composent comme suit : 1 plein temps, 4 trois quart temps, 5 à mi -temps (dont 2 pour les TICE)

1 contrat CAE renforce l'effectif en vie scolaire
Par contre le temps partiel d'une CPE n'est pas compensé.

1.1 EMPLOI DE LA D.G.H.

La DGH : 653.50h dont 630.50 HP et 40.50HSA

choix arrêtés par l'établissement :

Accompagnement personnalisé 6^{ème} : 1h/classe attribuée au français, 0.50/classe en maths et 0.50/classe en anglais pour groupe de remédiation/approfondissement, les groupes sont déterminés par les enseignants en charge de l'accompagnement personnalisé

En 5^{ème} et 4^{ème} :aide personnalisée : 0.50/classe en maths et 0.50 en français :utilisation déterminée par l'enseignant

En SVT et Sciences physiques : alignement des classes pour parcours de sciences en 5^{ème} et 4^{ème} sur 3.50h au lieu de 3h (1.75h *2)

En 3^{ème} espagnol européen :2h

Des groupes d'aide et de soutien sont mis en œuvre par des enseignants sur leurs quotités de services (pas de sous service possible pour un enseignant)

Maintien des dédoublements SVT/TECHNO en 6^{ème}

Maintien atelier « dys » pour aider les élèves présentant des troubles spécifiques

Maintien 1h chorale

La totalité des heures n'a pas été utilisée : il reste 6.10 Heures qui seront transformées en HSE enseignement pour des actions diverses en dehors des heures d'enseignement(participation aux examens blancs par exemple,) heures de coordination synthèse pour le professeur en charge de l'ULIS, compensation des professeurs à temps partiel qui effectuent 15h alors le temps partiel est de 14h40 .

La DGH a permis de mettre en place tous les enseignements obligatoires et

Enseignements facultatifs :

Les enseignements facultatifs proposées au collège sont :

Latin dès la classe en 5^{ème} :2h en 5^{ème} 3h en 4^{ème} et 3^{ème} :

Effectifs 2015/2016 : 5^{ème} 36 (-5 élèves) (2 groupes) 4^{ème} : 28 élèves (+2)
3^{ème} 25 «élèves (+6)
Soit 89 élèves

Grec :

Effectifs 2015/2016 :3^{ème} :22 élèves pour 2h (+10)

Espagnol européen ; 3ème :2 h :15 élèves (+3)

Mise en œuvre des enseignements suivants

La découverte professionnelle en 3^{ème} avec :

2015/2016 :13 élèves (+6) pour 3h de cours

Groupe bi-langue anglais/espagnol en 6^{ème} comprend : 31 élèves 2h de cours
Cet enseignement est maintenu car des élèves du primaire étudient l'espagnol et doivent avoir la possibilité de poursuivre cet enseignement au collège de secteur.
les élèves qui avaient choisi ces 2 langues poursuivent leur apprentissage en 5^{ème} et 4^{ème} et 3^{ème} cette année à raison de 3h de cours
5^{ème} : 20 élèves 4^{ème} : 51 élèves (2gr) 3^{ème} : 55 élèves (2 gr)
Pour pouvoir continuer l' anglais/espagnol, l'élève doit avoir suivi cet enseignement en école primaire
En 5^{ème} : 2h de langue vivante 2 (espagnol) sont obligatoires pour l'ensemble des élèves (hors bi-langues)

Sections sportives :

La section sportive : rugby : coordonnée par M Breuil : 46 élèves (+4), M Breuil assure également la coordination synthèse disciplinaire pour 1 heure et la section handisport pour 2 h

La section sportive : football : coordonnée par M Ader : 39 élèves :4 heures d'enseignement

La section sportive : basketball : coordonnée par Mme Jouannique, 2 heures assurées par le professeur et 2 heures assurées par un éducateur du club : 15 élèves en 6ème et 5ème, 15 élèves en 4^{ème} et 3^{ème}.

Pour toutes les options sauf DP 3H, les élèves sont répartis sur plusieurs divisions afin d'éviter les classes de niveaux.

Des heures de remédiation/soutien, sont proposées aux élèves et sont comprises dans les services de certains enseignants.

L'utilisation de la DGH est approuvée à l'unanimité des 19 votants.

1.2 Journée de solidarité

La journée de solidarité soit 7 heures de travail est due par l'ensemble des personnels, elle peut être faite le Lundi de Pentecôte ou sous une autre forme.

Madame la Principale propose la mise en oeuvre des modalités de récupération suivantes :

- personnel enseignant, d'éducation et administratif :
- travail un samedi matin (mars ou avril) pour une demi-journée portes ouvertes pour les parents et enfants de CM2 soit de 8 h 45 à 12 h15.
- 3H30 de conseils pédagogiques

vote : 19 pour 0 abstention 0 contre
--

Pour information.

Pont de l'ascension sera vaqué : 5 et 6 mai vaqués

1.3 Les rythmes scolaires

Ils ont été définis afin de permettre un équilibre des trois trimestres. Professeurs et élèves ont connaissance du déroulement de l'année, sous réserve de modifications minimales.

Le calendrier des rythmes scolaires est approuvé à l'unanimité des 19 votants.

Le calendrier du 3^{ème} trimestre sera précisé ultérieurement en fonction des directives de l'orientation.

Un calendrier spécifique pour le niveau 3^{ème} a été élaboré par les enseignants :
Stage d'observation 30 novembre au 4 décembre

Acte
Année 2015/2016

Acte
Année 2015/2016
Organisation de
temps scolaire

DNB blanc N°1 : février 2016
 DNB blanc N°2 : 2 et 3 mai 2016
 Oraux HDA mai 2016 à l'issue du 2^{ème} DNB Blanc

1.5 Question relative à l'accueil et à l'information des parents d'élèves

Pour information : tous les parents ont accès aux services de l'ENT, un espace parents sur l'ENT a été créé

Pour information

Des réunions parents professeurs sont organisées comme suit :

Réunion parents professeurs principaux de 3^{ème} en septembre/cop

Réunion : professeurs parents 6^{ème} début octobre

Réunion de fin de trimestre au 1^{er} et 2^{ème} trimestre

Rendez vous individuels parents /professeurs

2. La vie intérieure de l'Etablissement

20 Liste des œuvres présentées au titre de l'épreuve d'histoire des arts DNB 2016

La liste 2015 a été établie comme suit : les œuvres sont regroupées en objets d'étude ou thèmes :

DOMAINE	OEUVRES	DOMAINE ARTISTIQUE
Arts, Créations, culture	The Problem we all live with Norman Rockwell	Arts visuels
Arts, état, pouvoir	Le déserteur de Boris Vian Le chant des partisans , Druon, Kessel, Marly La rose et le réséda , Aragon Guernica , Pablo Picasso La colonne brisée , Frida Kalho	Arts du langage Arts du son Arts visuels
Arts, mythes et religions	Affiche de la revue La petite lune : Darwin	Arts visuels
Arts, techniques, expressions	Musée Guggenheim de Bilbao, Franck Gehry	Arts visuels
Arts, rupture, continuité	Le sacre du Printemps , Stravinski, Nijinski A la recherche du temps perdu M. Proust La cantatrice chauve , I. Ionesco	Arts du spectacle Arts du langage

Par ailleurs, chaque candidat préparera une œuvre personnelle.

**Acte
Année 2015/2016
Approbation de la liste
présentée**

Liste des APSA présentées au titre de l'épreuve d'EPS DNB 2016

La note d'EPS des élèves de 3^{ème} résulte des évaluations en contrôle continu dans les 3 APSA parmi les APSA proposées au collège Carnot .L'enseignant retient les 3 meilleurs résultats dans 3 APSA de compétences différentes de niveau 2

Liste des APSA établie par les enseignants d'EPS :

Cp1. Course de haies et demi fond

CP3 : Arts du cirque

CP4 : handball, volley-ball, ultimate, badminton

Une journée de rattrapage est demandée pour l'évaluation demi- fond quand un élève a été absent ou blessé.

Vote : 18 pour 0 abstention 0 contre
--

Départ de Mme Toison.

2.1 Service vacances 2015/2016 :

La circulaire n° 96-122 du 29 avril 1996 étant caduque, suite à l'application des 35 H dans la fonction publique, il revient au chef d'établissement de fixer le service de vacances.

Pendant les permanences des agents, le chef d'établissement ou l'adjointe au chef d'établissement ou l'adjointe gestionnaire ou une Conseillère Principale d'Education sera présent. M. l'agent chef ou M. le chef de cuisine sera présent lors des permanences de leurs services respectifs.

Mme la Principale rappelle qu'une note d'information est transmise aux différents services.

Plusieurs jours de permanence sont assurés au sein de l'établissement :

- **Vacances de Toussaint** : 2 jours jeudi 29 et vendredi 30 octobre 2015
- **Vacances de Noël** : 2 jours lundi 21 et mardi 22 décembre
- **Pour les vacances d'hiver** : 3 jours . dates à déterminer
- **Pour Pâques** : 3 jours dates à déterminer .
- **Pour les congés d'été** : permanences assurées du 6 au 12 juillet 2016 et du 22 au 26 août 2016 pour l'ensemble des personnels.

Pendant les permanences l'accueil du public sera assuré de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

La police fera éventuellement des rondes de sécurité (opération tranquillité vacances).

Les services de vacances sont approuvés à l'unanimité.

Vote : 18 pour 0 abstention 0 contre
--

22 Programme prévisionnel des sorties pédagogiques et séjours pédagogiques

Pour information

Dans le cadre du parcours culturel de l'élève confirmé à ce jour.

Niveau 4^{ème} : visionnement de **3 films** du répertoire :opération collège au cinéma, les élèves bénéficieront d'une présentation des films et la documentation pédagogique a été remise aux enseignants pour exploitation dans le cadre du PEAC qui sera présenté dans sa globalité lors du prochain CA.

Niveau 5^{ème} : **Concert dans le cadre des JMF** : musique classique Harpalto cadre PEAC

Acte
Année 2015/2016

1) **Séjour facultatif au ski** : niveau 6^{ème} : 2 séjours prévus à Val Louron

Professeur responsable : Mme Maris

Le budget prévisionnel calculé sur la base de 100 élèves et 6 accompagnateurs sera présenté lors du CA du 26 novembre

Organisation : 3 classes du lundi au mercredi soir

2 classes du mercredi au vendredi soir avec une journée commune (mercredi) à tous les élèves

Encadrement par des moniteurs ESF 2h/jour et par les professeurs EPS+autres par rotation en groupe

Centre d'accueil : CIORTF de Val Louron où les élèves prennent tous les repas

2/ **Classe transplantée du 09 au 12 mai 2016 pour les élèves ULIS** : ferme pédagogique « Au fer à cheval » 81250 Paulinet Tarn

Ce séjour concerne les élèves des ULIS de Carnot et du collège Matalin : responsable Mme Vergez

Séjour en pension complète 4 jours /3 nuits dont le budget sera présenté au CA du 26 novembre.

2.4 Bilan du cross du collège

Le traditionnel cross du collège s'est déroulé le jeudi 16 octobre sous un temps clément mais glacial le matin dans le magnifique parc du conseil départemental mis à notre disposition.

Les élèves de 4^{ème}/3^{ème} ont couru le matin de 10h à 12h tandis que les 6^{ème}/5^{ème} ont effectué le parcours dès 8h et jusqu'à 10h, ils ont ensuite encouragés les plus grands.

Le cross permet aux 40 élèves qui ont réalisé les meilleurs temps de participer au cross départemental et au cross académique qui cette année aura lieu à Auch

Le Conseil Départemental, les enseignants d'EPS, tous les enseignants accompagnateurs, les assistants d'éducation, l'infirmière scolaire ainsi que le service de restauration ont contribué à la réussite de la matinée avec remise de médailles, de grands remerciements à tous.

Cette matinée s'est déroulée dans un climat sportif et convivial, il faut réellement souligner la très bonne ambiance lors de la remise des médailles.

Depuis 18 ans, M Breuil n'avait jamais été témoin d'un aussi bel état d'esprit.

2.5 Compte rendu des assemblées générales de l'AS et du FSE qui ont eu lieu le 15 octobre

Pour information

M Breuil fait le compte rendu de l'AG de l'AS du 15 octobre 2016

Mme Bidan fait le compte rendu de l'AG du FSE du 15 octobre 2016

3. Les Finances

31 Décisions budgétaires modificatives au budget de l'exercice 2015

Madame la gestionnaire propose et explique les décisions modificatives pour information et en premier lieu la décision de l'ordonnateur n° 3 qui régularise l'ouverture de la ligne de recette concernant le transfert de 1 000 € de la subvention « accompagnement éducatif » vers le fonds social collégien.

Les décisions modificatives pour information n° 7, 8 et 9 concernent respectivement le réajustement d'ouverture de crédits pour :

L'aide départementale pension et demi-pension : + 1 260 €

L'utilisation de la piscine (subvention du département) : + 1 228.75 €

Les bourses nationales (crédit d'état) : + 6 000 €

3.2 prélèvement sur fonds de roulement

Mme Berlioz explique la nécessité d'effectuer un prélèvement sur fonds de roulement,

En prévision des dépenses à assurer d'ici la fin de l'exercice 15 000 € sont prélevés afin d'abonder les lignes suivantes :

SERVICE AP : 1 500 € pour les fournitures diverses – 2 000 € pour la reprographie – 300 € pour les fournitures EPS et 2 500 € pour les transports EPS.

SERVICE ALO : 1 500 € pour les affranchissements – 1 500 € pour les fournitures générales et documentation – 500 € pour l'entretien des locaux et du linge – 1 000 € pour la maintenance et les travaux par des entreprises extérieures et 1 000 € pour les travaux faits à l'interne.

SERVICE SRH : 3 200 € pour la maintenance des matériels de cuisine

Si l'ensemble des fonds prélevés n'est pas utilisé, ils retombent dans les fonds de roulement.

Vote : 18 pour 0 abstention 0 contre
--

32 Recrutement d'un personnel en CUI

Suite à la décision prise au CA du 6 octobre : Mme Médiamole a été recrutée pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 30 octobre 2016 pour une durée hebdomadaire de 20h avec modulations pouvant aller jusqu'à 24h.

Approbation du contrat

Vote : 18 pour 0 abstention 0 contre
--

33 contrats et conventions :

Mme Berlioz présente

1/ Convention avec le conseil départemental : utilisation du parc du Conseil Départemental pour des pratiques sportives.

Cette convention régit l'accès de nos élèves au parc mais sans aucune incidence financière.

Vote : 18 pour 0 abstention 0 contre
--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20

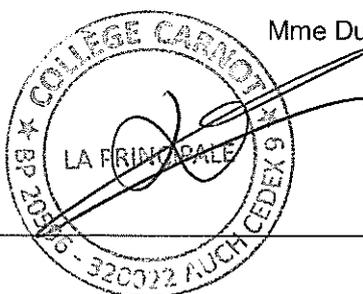
La Secrétaire

Mme Bidan



La présidente

Mme Dubord



Acte
Année 2015/2016

Acte
Année 2015/2016

Acte
Année 2015/2016